



**Casino, Guichard-Perrachon**

**ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ET EXTRAORDINAIRE  
DU 12 MAI 2021**

**Compte-rendu**

Lors de l'Assemblée générale ordinaire et extraordinaire qui s'est réunie, à huis-clos, le 12 mai 2021 au 148, rue de l'Université – 75007 PARIS, le nombre d'actionnaires ayant voté par correspondance ou donné pouvoirs au Président était de :

- 2 529 à l'Assemblée générale ordinaire, détenant 74 049 453 actions (soit 68,62 % des actions ayant le droit de vote) et représentant 113 436 483 voix.
- 2 499 à l'Assemblée générale extraordinaire, détenant 74 001 431 actions (soit 68,58 % des actions ayant le droit de vote) et représentant 113 341 604 voix.

Toutes les résolutions soumises au vote des actionnaires ont été adoptées.

**Assemblée générale ordinaire**

Les comptes annuels et consolidés de l'exercice 2020 ont été approuvés (*première et deuxième résolutions*) ainsi que l'affectation du résultat (*troisième résolution*).

De même, l'Assemblée générale a approuvé les informations mentionnées à l'article L.22-10-9 I du Code de commerce relatives à la rémunération des mandataires sociaux versée au cours ou attribuée au titre de l'exercice 2020 (*quatrième résolution*), la rémunération totale et des avantages de toute nature versés au cours de l'exercice 2020 ou attribués au titre du même exercice au Président-Directeur général en raison de son mandat (*cinquième résolution*), la politique de rémunération au titre de l'exercice 2021 applicable au Président-Directeur général en raison de son mandat (*sixième résolution*). Elle a également approuvé la politique de rémunération au titre de l'exercice 2021 des administrateurs non dirigeants en raison de leur mandat (*septième résolution*).

Elle a, en outre, renouvelé le mandat d'administratrice de Mme Nathalie Andrieux (*huitième résolution*) pour une durée de 3 ans et a procédé à la nomination de trois nouveaux administrateurs, Mme Maud Bailly (*neuvième résolution*), M. Thierry Billot (*dixième résolution*) et Mme Béatrice Dumurgier (*onzième résolution*) pour une durée de 3 ans.

L'Assemblée générale a également renouvelé l'autorisation conférée au Conseil d'administration à l'effet d'acquérir des actions de la Société (*douzième résolution*). En cas d'offre publique portant sur les actions, titres ou valeurs mobilières émis par la Société, la Société ne pourra utiliser la présente autorisation qu'à l'effet de satisfaire des engagements de livraisons de titres, notamment dans le cadre des plans d'attribution gratuite d'actions, ou d'opérations stratégiques, engagés et annoncés avant le lancement de l'offre publique.

## Assemblée générale extraordinaire

Puis, l'Assemblée générale a renouvelé, pour 26 mois, les différentes autorisations financières conférées au Conseil d'administration afin de permettre à la Société de faire appel, le cas échéant, au marché pour la poursuite de sa stratégie de développement et l'amélioration de sa structure financière.

Ainsi, l'Assemblée a :

- délégué au Conseil d'administration la compétence d'émettre des actions de la Société ou des valeurs mobilières donnant accès à des actions de la Société ou de l'une de ses filiales, avec maintien du droit préférentiel de souscription (*treizième résolution*) ;
- délégué au Conseil d'administration, la compétence d'émettre des actions de la Société ou des valeurs mobilières donnant accès à des actions de la Société ou de l'une de ses filiales, avec suppression du droit préférentiel de souscription, par voie d'offre au public (*quatorzième résolution*) ;
- délégué au Conseil d'administration la compétence d'augmenter le capital par émission, avec suppression du droit préférentiel de souscription, d'actions et/ou de valeurs mobilières donnant accès, immédiatement ou à terme au capital, et/ou donnant droit à l'attribution de titres de créance, par voie d'offre visée au 1° de l'article L. 411-2 du Code monétaire et financier (*quinzième résolution*) ;
- autorisé le Conseil d'administration, dans le cadre des émissions réalisées sans droit préférentiel de souscription par offre au public ou par voie d'offre visée au 1° de l'article L. 411-2 du Code monétaire et financier, à fixer le prix d'émission sur la base de la moyenne pondérée du cours de l'action au cours des dix dernières séances de bourse précédant sa fixation, éventuellement diminué d'une décote maximale de 10 % (*seizième résolution*) ;
- délégué au Conseil d'administration, en cas de demandes excédentaires, la compétence à l'effet d'augmenter le montant initial des émissions dans le cadre d'augmentations de capital réalisées avec ou sans droit préférentiel de souscription (*dix-septième résolution*) ;
- délégué au Conseil d'administration la compétence d'augmenter le capital social par incorporation de réserves, bénéfices, primes ou toutes autres sommes dont la capitalisation serait admise (*dix-huitième résolution*) ;
- délégué au Conseil d'administration, la compétence d'émettre, avec suppression du droit préférentiel de souscription, des actions ou des valeurs mobilières donnant accès au capital en cas d'offre publique d'échange initiée par la Société (*dix-neuvième résolution*) ;
- délégué au Conseil d'administration, tous pouvoirs à l'effet d'émettre, dans la limite de 10% du capital de la Société, des actions ou des valeurs mobilières donnant accès au capital, en vue de rémunérer des apports en nature de titres de capital ou de valeurs mobilières donnant accès au capital (*vingtième résolution*) ;
- limité le montant nominal global des augmentations de capital susceptibles d'être réalisées, immédiatement et/ou à terme, en vertu des délégations susvisées à 59 millions d'euros, le montant global des augmentations de capital pouvant être réalisées, immédiatement et/ou à terme, sans droit préférentiel de souscription ne pouvant dépasser 16,5 millions d'euros, et celui des émissions de titres de créance qui pourraient être réalisées sur la base de ces délégations à 2 milliards d'euros ou sa contre-valeur en devises ou en toutes unités de compte établies par référence à plusieurs monnaies (*vingt-et-unième résolution*).

Le Conseil d'administration ne pourra, sauf autorisation préalable par l'Assemblée générale, faire usage de ces délégations et autorisations, à compter du dépôt par un tiers d'un projet d'offre publique visant les titres de la Société et ce, jusqu'à la fin de la période d'offre.

L'Assemblée générale a également autorisé le Conseil d'administration, pour une durée de 26 mois, à augmenter le capital social ou céder des actions autodétenues avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires en faveur d'adhérents à un plan d'épargne d'entreprise de la Société et des sociétés qui lui sont liées, étant précisé que le nombre total d'actions pouvant être émises ne pourra être supérieur à 2% du nombre total des actions représentant le capital social de la Société au jour de l'Assemblée générale (*vingt-deuxième résolution*).

L'Assemblée générale a autorisé le Conseil d'administration, pour une durée de 18 mois, à réduire le capital social par annulation d'actions détenues en propre, dans la limite de 10% du capital existant à la date de l'annulation (*vingt-troisième résolution*) et ce, par périodes de 24 mois.

Enfin, l'Assemblée générale a conféré tous pouvoirs pour effectuer tous dépôts, publications ou formalités prescrits par la loi (*vingt-quatrième résolution*).

## Résultat des votes par résolution

### Résolutions ordinaires

N°	Résolutions	Résultat	Pour		Contre		Total des voix exprimées	Abstention	Quorum
			Vote	%*	Vote	%*		Total	
1	1	Adoptée	112 310 975	99,08	1 043 199	0,92	113 354 174	82 309	68,62
2	2	Adoptée	112 397 590	99,16	955 483	0,84	113 353 073	83 410	68,62
3	3	Adoptée	113 281 338	99,93	76 584	0,07	113 357 922	78 561	68,62
4	4	Adoptée	113 059 629	99,73	302 101	0,27	113 361 730	74 753	68,62
5	5	Adoptée	110 585 719	97,57	2 750 883	2,43	113 336 602	99 881	68,62
6	6	Adoptée	105 382 009	93,23	7 649 409	6,77	113 031 418	405 065	68,62
7	7	Adoptée	113 123 731	99,79	238 727	0,21	113 362 458	74 025	68,62
8	8	Adoptée	108 956 673	96,18	4 322 140	3,82	113 278 813	157 670	68,62
9	9	Adoptée	110 844 028	97,78	2 517 108	2,22	113 361 136	75 347	68,62
10	10	Adoptée	113 192 951	99,85	167 841	0,15	113 360 792	75 691	68,62
11	11	Adoptée	113 307 188	99,95	53 348	0,05	113 360 536	75 947	68,62
12	12	Adoptée	108 853 933	95,97	4 567 964	4,03	113 421 897	14 586	68,62

\* % des voix exprimées

### Résolutions extraordinaires

N°	Résolutions	Résultat	Pour		Contre		Total des voix exprimées	Abstention	Quorum
			Vote	%*	Vote	%*		Total	
13	13	Adoptée	110 033 468	99,73	293 051	0,27	110 326 519	3 015 085	68,58
14	14	Adoptée	109 819 767	99,54	507 071	0,46	110 326 838	3 014 766	68,58
15	15	Adoptée	109 758 272	99,49	566 757	0,51	110 325 029	3 016 215	68,58
16	16	Adoptée	109 861 365	99,63	409 006	0,37	110 270 371	3 071 233	68,58
17	17	Adoptée	109 616 277	99,41	652 583	0,59	110 268 860	3 072 744	68,58
18	18	Adoptée	110 224 439	99,91	102 348	0,09	110 326 787	3 014 817	68,58
19	19	Adoptée	110 035 613	99,74	290 997	0,26	110 326 610	3 014 994	68,58
20	20	Adoptée	110 172 698	99,86	153 300	0,14	110 325 998	3 015 606	68,58
21	21	Adoptée	110 087 748	99,78	239 218	0,22	110 326 966	3 014 638	68,58
22	22	Adoptée	109 866 043	99,58	461 899	0,42	110 327 942	3 013 662	68,58
23	23	Adoptée	110 149 287	99,84	171 646	0,16	110 320 933	3 020 671	68,58
24	24	Adoptée	110 243 897	99,98	22 936	0,02	110 266 833	3 074 771	68,58

\* % des voix exprimées

---

**Composition du Conseil d'administration  
à l'issue de l'Assemblée générale du 12 mai 2021**

A l'issue de l'Assemblée générale, la composition du Conseil d'administration est la suivante :

**Président-Directeur Général**

**Jean-Charles Naouri**

**Administrateurs**

**Nathalie Andrieux**

*Administratrice indépendante*

**Maud Bailly**

*Administratrice indépendante*

**Thierry Billot**

*Administrateur indépendant*

**Josseline de Clausade**

*Représentante de la société Saris*

**Jacques Dumas**

*Représentant de la société Euris*

**Béatrice Dumurgier**

*Administratrice indépendante*

**Christiane Féral-Schuhl**

*Administratrice indépendante*

**Didier Lévêque**

*Représentant de la société Finatis*

**Odile Muracciole**

*Représentante de la société Matignon Diderot*

**Thomas Piquemal**

*Représentant de la société Fimalac*

**David de Rothschild**

*Administrateur*

**Frédéric Saint-Geours**

*Administrateur*

**Michel Savart**

*Représentant de la société Foncière Euris*

\*\*\*\*\*